

Daniel MERCADAL – Karine MARTIN – Laurent ANDRE

Commissaires de Justice associés

47bis bld Michelet

78250 Hardricourt

Doss 80258

EXPEDITION

Procès-Verbal de Constat

L'An Deux Mil Vingt-Cinq ;

Et le Lundi 24 Novembre.

A la requête de la SAS Bettane + Desseauve, Rcs Paris B 522 728 278, dont le siège social est sis 6 rue de isbonne-75008 Paris, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, dûment habilité ;

Lequel m'a préalablement exposé ;

Que l'association requérante organise à l'occasion de l'évènement « Le Grand Testing » qui aura lieu les 28et 29 Novembre 2025 au « Carrousel du Louvre », 99 rue de Rivoli-75001 Paris, une tombola/jeu-concours ;

Qu'il entend que le règlement de ladite tombola soit déposé chez un Commissaire de Justice, lequel dressera procès-verbal préalablement au commencement des opérations ;

Qu'il me requiert donc à cet effet ;

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition ;

Nous, Société Civile Professionnelle Daniel MERCADAL et Karine Martin et Laurent André, Commissaires de Justice associés, 47bis bld Michelet-78250 Hardricourt, Me Daniel MERCADAL soussigné ;

Certifie avoir reçu ce jour en mon Etude un exemplaire du règlement complet, retranscrit ci-dessous :

Règlement de la Tombola – Le Grand Tasting les 28 et 29 novembre 2025

Article 1 – Organisation

La SAS Bettane+ Desseauve, RCS Paris 522728278, dont le siège social est sis 6 rue de Lisbonne-75008 Paris, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat dénommée « **Le Grand Tasting- Bettane+Desseauve** » les 28 et 29 Novembre 2025 à l'occasion d'un évènement se déroulant au « Carrousel du Louvre », 99 rue de Rivoli-75001 Paris.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la tombola est **gratuite** et **sans obligation d'achat**

Elle est ouverte à toute personne majeure présente lors de l'évènement.

Pour participer, il suffit de déposer le ticket vert intégralement et lisiblement rempli, remis au moment de la récupération du verre (avec une caution de 10€) dans l'une des 4 urnes prévues à cet effet. Elles seront situées au Point Verres dans le salon. La participation à cette tombola peut se faire jusqu'au **samedi 29 novembre 2025 à 19h00**, heure de fermeture du salon.

Elle est interdite à toute personne collaboratrice des entités participant à jeu-concours, ainsi que tout membre de leur famille.

Avant l'ouverture du salon, Maître Daniel Mercadal, Commissaire de justice associé, de l'étude SCP Mercadal-Martin-André, située au 47bis bld Michelet-78250 Hardricourt, récupèrera les clés de chacune des urnes et conservera le tout jusqu'au tirage au sort final.

Article 3 – Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le lundi 1^{er} décembre 2025 dans les locaux de Bettane+Desseauve, en présence de Maître Daniel Mercadal.

Il sera effectué de manière aléatoire parmi les tickets déposés dans les différentes urnes.

Les gagnants seront informés par l'adresse électronique figurant sur le ticket de participation dans les 72 heures dudit tirage au sort.

Article 4 – Désignation des lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- +1er prix** : cave de 70 bouteilles d'une valeur approximative de 1 400 €
- +2e prix** : cave de 50 bouteilles d'une valeur approximative de 1 000 €
- +3e prix** : Ligne W 1 coffret avec un couteau en ivoire Mammoth 800 € au 15 novembre
- +4e prix** : cave de 30 bouteilles d'une valeur approximative de 600 €

- +5e prix** : 1 Riedel Amadeo Decanter d'une valeur de 375 € au 15 novembre 2025
- +6e prix** : Bon d'achat de 250 € chez iDealwine
- +7e prix** : 1 Riedel Decanter d'une valeur de 180 € au 15 novembre 2025
- +8e prix** : 1 Riedel Decanter d'une valeur de 180 € au 15 novembre 2025
- +9e prix** : Bon d'achat de 150 € chez iDealwine
- +10e prix** : Bon d'achat de 100 € chez iDealwine
- +11e prix** : Riedel 2 verres Veloce d'une valeur de 59 € au 15 novembre 2025
- +12e prix** : Riedel 2 verres Veloce d'une valeur de 59 € au 15 novembre 2025
- +13e prix** : Riedel 2 verres Veloce d'une valeur de 59 € au 15 novembre 2025
- +14e prix** : Riedel 2 verres Pinot noir d'une valeur de 59 € au 15 novembre 2025

- +15e prix :** Riedel 2 verres Pinot noir d'une valeur de 59 € au 15 novembre 2025
- +16e prix :** 1 Riedel Mosel Decanter d'une valeur de 39.90 € au 15 novembre 2025
- +17e prix :** 1 Riedel Mosel Decanter d'une valeur de 39.90 € au 15 novembre 2025
- +18e prix :** 1 Riedel Mosel Decanter d'une valeur de 39.90 € au 15 novembre 2025

Article 5

La société organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable des défauts de quelque nature que ce soit des lots proposés. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement au fabricant/producteur du lot concerné.

Article 6

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

Les lots gagnés ne pourront en aucun cas être échangés par les participants contre leur valeur en argent ou contre toute autre dotation.

Article 7

Les participants font élection de domicile à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin de participation.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toute indication d'identité ou adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de leur participation.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier la tombola en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation des tickets déposés.

Article 9

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser en tant que tel, une photographie ainsi que leur nom, leur prénom, leur ville de résidence, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées à la présente tombola en France métropolitaine et partout Outre-mer sans que cela confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation et cela pour une durée d'un an à compter du tirage au sort. Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas il devra le stipuler par courrier à l'adresse ci-dessus indiquée dans un délai de 8 jours à compter de l'annonce de son gain.

Bettane+Desseauve remettra en jeu lors d'une prochaine opération, les lots non réclamés et/ou non retirés. Les lots seront à retirer au plus tard le 17 décembre 2025 à 15 Hrs 00 au siège de la société organisatrice : 6 rue de Lisbonne-75008 Paris ou pourront être expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge de Bettane+Desseauve. Dans tous les cas, il sera exigé une pièce d'identité du gagnant dont les indications devront correspondre à celles figurant sur le bulletin de participation.

Article 10

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défailante. La société organisatrice ne peut être tenue responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

Article 11

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment les grèves, les intempéries, les crises sanitaires) et de manière générale tous les cas indépendants de sa volonté empêchant l'exécution normale des prestations du jeu, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier le présent jeu.

Article 12

La société organisatrice traite vos données personnelles aux fins d'organisation du jeu et d'attribution des lots. Seul le personnel habilité de la société organisatrice aura accès à vos données. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de l'ensemble des données personnelles qui le concerne qu'il peut exercer en écrivant au siège social de la société organisatrice.

Article 13

La participation à ce jeu implique l'acceptation complète du présent règlement. Ce règlement est consultable sur simple demande auprès de l'organisateur pendant la durée de l'événement et sur le site internet du Grand Tasting www.grandtasting.com

Le présent règlement est également déposé chez Maîtres MERCADAL, MARTIN et ANDRE Commissaires de justice associés au 47bis bld Michelet-78250 Hardricourt.

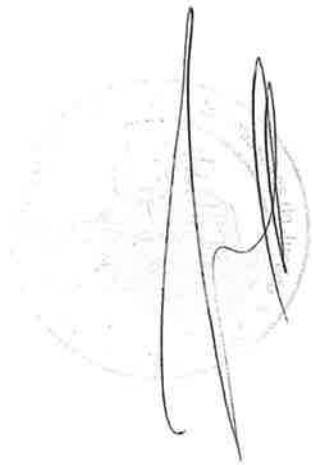
Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande sous pli suffisamment affranchi accompagné de ses coordonnées complètes, le 08/12/2025 au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

SAS Bettane + Desseauve/6 rue de Lisbonne/75008 Paris

Telles sont mes constatations.

Dont Procès-verbal.

Coût : Trois Cents Euros, dont tva 20%.



D. Mercadal

